



Conditions Particulières de Ventes

Hébergement de Données de Santé

Société GPCA
26 rue Brillat Savarin
26300 Alixan

Version	2.0
Date de la version	17/02/2025
Crée par	Antonin AILLET
Approuvée par	Florent SERRET
Niveau de confidentialité	Public

1. Historique des modifications

Date	Version	Créé par	Description de la modification
22/01/2024	1.0	Antonin AILLET	Création du document
17/02/2025	2.0	Antonin AILLET	Traitement NC-2025-22

ENTRE,

GPCA, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) au capital de 5 000,00 €, immatriculée au registre du commerce de Romans sous le numéro 824 634 448, dont le siège social est sis 310 Chemin du bois percé – 26300 CHARPEY, prise en la personne de son représentant légal en exercice domicilié en cette qualité audit siège, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Ci-après dénommé GPCA ou l'HEBERGEUR ;

ET,

[INFORMATIONS DU CLIENT]

Ci-après dénommé le CLIENT ;

Ensemble les Parties.

2. Préambule

GPCA est un prestataire français de services informatiques en nuage s'appuyant sur des infrastructures situées sur le territoire français. GPCA propose la mise à disposition du CLIENT de ressources (Machines Virtuelles, Service de Stockage Objet, etc.), au sein de l'Infrastructure GPCA, ainsi que, le cas échéant, de services connexes.

Le CLIENT est une société spécialisée dans [REDACTED].

Le CLIENT souhaitant commander à GPCA un ou plusieurs service(s) de type IaaS dans leur version conforme au référentiel HDS, GPCA et le CLIENT sont convenus des présentes Conditions Particulières pour encadrer la fourniture desdits services conformément au référentiel HDS tel que défini ci-après.

Ceci étant rappelé, les Parties ont convenu des présentes Conditions Particulières prises en application des conditions générales de vente préalablement signées entre les Parties, lesquelles constituent le contrat entre GPCA et le Client pour le/les service(s) commandé(s).

3. Périmètre de certification

Depuis le 17/01/2025 GPCA est certifié Hébergeur de Données de Santé sur les activités suivantes :

- Mise à disposition et maintien en conditions opérationnelles de l'infrastructure virtuelle du système d'information utilisé pour le traitement de données de santé.
- Administration et exploitation du système d'information contenant les données de santé

Les activités listées ci-dessus correspondent aux finalités des traitements de données réalisés par GPCA.

GPCA garantit qu'elle possède la Certification des Hébergeurs de Données de Santé à caractère personnel (ci-après la Certification HDS) nécessaire à la réalisation du présent Contrat et qu'elle s'efforcera de le maintenir tout au long du Contrat. La perte de la Certification HDS entraînera la résiliation du contrat dans les conditions prévues à l'article Fin de la prestation, Restitution et Réversibilité.

Le périmètre HDS est audité annuellement et un certificat est émis à la date du 17/01/2025 de chaque année attestant de la certification de GPCA pour les activités entrant dans le périmètre de certification.

4. Documents contractuels

Ces Conditions Particulières (ci-après les Conditions Particulières ou le Contrat) prévalent sur les conditions générales de vente signées entre les parties sur lesquelles elles sont basées.

En cas de contradiction entre ces Conditions Particulières et les conditions générales de vente, les Conditions Particulières prévaudront. Les éléments qui ne sont pas abordés dans ces Conditions Particulières seront pour leur part régies par les conditions générales de vente.

5. Description des Prestations

En plus des Prestations décrites aux conditions générales de vente, GPCA assure la Réversibilité de la production du CLIENT à la fin des Prestations conformément à l'article [Fin de la prestation, Restitution et Réversibilité](#).

GPCA s'engage à garantir la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité et l'auditabilité des données hébergées.

6. Localisation des données

L'Infrastructure de GPCA supportant la Plateforme de Stockage des Données de Santé sera toujours installée dans des datacenters certifiés ISO/CEI 27001 : 2022 / HDS et situés en France Métropolitaine.

GPCA ne transférera pas les Données du CLIENT en dehors des lieux d'hébergement susmentionnés sans accord préalable du CLIENT.

À la demande du CLIENT, les données pourront être hébergées dans un autre pays que celui mentionné plus haut. Cependant, ce dernier devra respecter les réglementations en vigueur, notamment le référentiel HDS en France.

7. Recours à des tiers

Dans le cadre des Prestations, le CLIENT est informé que GPCA fait appel aux prestataires externes suivants :

Tiers	Adresse	Prestations sous-traitées	Certifications
SEWAN	2 CITÉ PARADIS, 75010 Paris, France Hébergement données : Equinix PA6 114 Rue Ambroise CROIZAT 93200 SAINT-DENIS, France	Hébergement Sauvegarde Cloud Dédiée	ISO-27001 : 2022 HDS V2.0 : 2024

Voir Documents techniques détaillés sur demande

Le CLIENT autorise GPCA à faire intervenir ces prestataires dans le cadre de la fourniture du Service.

GPCA s'assure que ces prestataires présentent un niveau de protection équivalent de garantie au regard des obligations pesant sur GPCA.

GPCA peut remplacer un ou plusieurs des prestataires ci-dessus ou recourir à un nouveau prestataire sous réserve de notifier préalablement le CLIENT en respectant un délai raisonnable.

GPCA s'assure que les changements de prestataires ne conduisent pas à une réduction du niveau de sécurité sauf accord préalable du CLIENT.

Le CLIENT, une fois notifié, a la possibilité de résilier le présent contrat en cas de désaccord avec le changement de prestataire.

8. Fin de la prestation, Restitution et Réversibilité

A la fin de l'hébergement, pour quelque raison que ce soit, et notamment dans le cas de perte ou de retrait de la Certification HDS, GPCA s'engage à permettre la restitution de la totalité des données de santé du CLIENT et la réversibilité des prestations conformément au présent article.

La Réversibilité consiste à permettre au CLIENT de récupérer toutes les Données qui composent ses Systèmes en vue de les transférer chez un autre prestataire que GPCA.

Pour ce faire, GPCA met à la disposition du CLIENT ou des tiers compétents désignés par lui les éléments lui permettent d'assurer la récupération et le transfert de ses Données vers sa propre infrastructure ou celle d'un autre prestataire.

En cas de terminaison du Contrat, pour quelque raison que ce soit, y compris à la l'initiative de GPCA, GPCA maintiendra uniquement les prestations de stockage de données et l'accès à la Plateforme pendant sept (7) jours à compter de la date de la fin du Contrat lui permettant uniquement de récupérer l'ensemble de ses Données.

À l'issue de ce délai de sept (7) jours, le CLIENT transmettra à GPCA un procès-verbal signé de « récupération des données terminée ». À compter de la réception de ce procès-verbal, GPCA mettra fin à l'accès nécessaire à la récupération des Données et effacera toutes les Données du CLIENT et n'en conservera aucune trace.

Si à l'issue de ce délai de sept (7) jours, le CLIENT n'a pas adressé de procès-verbal signé de « récupération des données terminée » ou de demande de suppression du compte auprès du support GPCA et après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception au CLIENT, GPCA, d'émettre le procès-verbal signé de « Récupération des données terminée », restée infructueuse pendant les quinze (15) jours ouvrés suivants sa réception, GPCA pourra facturer l'immobilisation des espaces de stockages sur lesquels les Données sont encore présentes pendant trois (3) mois maximum. Au-delà de ce délai, GPCA se réserve le droit de supprimer les Données dont il est question, ce que le CLIENT reconnaît et accepte.

Toutes les données du CLIENT sont effacées définitivement au plus tard sept (7) jours et deux (2) heures après la fin de la Réversibilité. Il s'agit du délai de conservation de la sauvegarde.

Par ailleurs, GPCA peut proposer une Prestation d'assistance du CLIENT à la Réversibilité soumise à la passation d'un Bon de Commande.

9. Suppression des données

Le CLIENT peut contacter le support CLIENT pour demander la suppression du compte CLIENT du CLIENT à tout moment.

A la fin des prestations, GPCA s'engage à supprimer les données à caractère personnel et notamment de santé et sans en garder de copie.

Le CLIENT autorise GPCA à procéder à la destruction des données du CLIENT conformément à la phase de Réversibilité.

GPCA délivre une attestation de bon effacement des données à la demande du CLIENT.

10. Conformité à la Politique Générale de Sécurité des Systèmes d'Information de Santé (PGSSI-S)

Le CLIENT est informé par le présent contrat qu'il est tenu de respecter la Politique Générale de Sécurité des Systèmes d'Information de Santé (PGSSI-S) élaborée par la Délégation à la stratégie des systèmes d'information de santé (DSSIS) du Ministère des affaires sociales et de la santé et l'agence du numérique en santé (ANS) et ses référentiels opposables tels que définis dans les textes légaux et réglementaires.

Le CLIENT s'engage par la signature du présent document à respecter la Politique Générale de Sécurité des Systèmes d'Information de Santé (PGSSI-S) et ses référentiels opposables tels que définis dans les textes légaux et réglementaires, sans que l'hébergeur n'ait d'obligation de contrôle sur ce point.

11. Contacts

Le Client communique à GPCA lors de la conclusion du Contrat les coordonnées du référent contractuel à contacter pour le traitement des incidents ayant un impact sur les données de santé. Ce référent doit être en mesure de désigner à GPCA un professionnel de santé lorsque cela est nécessaire.

Les coordonnées du référent contractuel du Client sont les suivantes :

NOM :

PRÉNOM :

FONCTION :

ADRESSE EMAIL :

NUMERO DE TELEPHONE :

Le Client notifie sans délai GPCA de la modification des coordonnées du référent contractuel.

Cette liste de contact pourra être transmise à l'autorité compétente qui en fait la demande, notamment dans le cas d'une suppression ou d'un retrait de la Certification HDS.

12. Notification du CLIENT

1. En cas de réquisition judiciaire

GPCA s'engage à informer ou à consulter ses CLIENTS en cas de transmission de données personnelles le concernant dans le cadre d'une réquisition, saisie ou décision judiciaire, sauf à ce que la notification soit interdite par ladite saisie.

Les modalités d'information ou de notification du CLIENT quand la communication des données doit nécessairement être autorisée par la réquisition, saisie ou décision judiciaire concernée. Un résumé des opérations réalisées pourra être réalisé par échange de courriels ou par courrier par lettre recommandée avec accusé de réception.

La procédure de notification du CLIENT en cas de transmission de données personnelles dans ce contexte pourra être communiquée au CLIENT sur demande.

2. En cas de violation de Données à Caractère Personnel (DCP)

Notification des Violations de Données

En conformité avec la réglementation en vigueur, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et les exigences de l'Hébergement des Données de Santé (HDS), GPCA s'engage à notifier le CLIENT dans les meilleurs délais en cas de violation avérée des données à caractère personnel lui appartenant.

Délais et Modalités de Notification

Délai : La notification sera effectuée dans un délai maximum de **24 heures** après la prise de connaissance effective de la violation.

Mode de notification : Par e-mail et/ou téléphone via les contacts désignés contractuellement.

Informations communiquées :

- La nature de la violation des données, y compris les catégories et le volume approximatif des données concernées.
- Les conséquences potentielles de cette violation.

- Les mesures correctives et préventives mises en place ou en cours d'exécution.
- Les recommandations au CLIENT pour atténuer d'éventuels impacts.

Collaboration et Gestion de la Crise

- GPCA collaborera avec le CLIENT pour limiter les impacts et prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires afin de remédier à la situation.
- Si la violation est susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes concernées, GPCA assistera le CLIENT dans l'éventuelle notification aux autorités compétentes (CNIL) et aux personnes concernées, conformément aux obligations légales.

Registre des Violations

GPCA tient un registre des violations de données à caractère personnel, incluant la nature des incidents, les mesures prises et les éventuelles notifications réalisées.

13. Audits sur les systèmes du CLIENT

1. Communications de documents de conformité au CLIENT

GPCA met en place des mesures techniques et organisationnelles afin de répondre aux objectifs de sécurité et de protection des données personnelles, telles que définies dans ses politiques de sécurité. Ces politiques pourront être transmises au CLIENT sur demande après la signature d'un accord de confidentialité.

GPCA pourra communiquer les rapports d'audit, de certification, de qualification ou d'agrément au CLIENT qui en fait la demande.

GPCA met à la disposition du CLIENT la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits.

2. Audit des applications mises en production par le CLIENT

GPCA pourra permettre au CLIENT d'auditer ses systèmes ou applications mis en production, sous réserve que le CLIENT informe GPCA préalablement au lancement de ladite opération, et ce dans un délai raisonnable d'au moins trente (30) jours, afin notamment d'éviter que cet accroissement d'activité ne soit analysé comme une anomalie de sécurité et n'entraîne une éventuelle suspension temporaire des prestations. L'audit réalisé par le CLIENT ne doit pas impacter l'activité de GPCA. Les Parties fixeront conjointement la date de déroulement de l'audit. Les audits sont réalisés aux frais du CLIENT. Les ressources engagées par GPCA pour la réalisation de cet audit par le CLIENT seront facturées au CLIENT. L'audit sera effectué à des conditions d'horaires et de lieu raisonnables et dans la limite d'un audit par an au maximum.

GPCA a la capacité d'exclure certains éléments du périmètre de l'audit réalisé par le CLIENT, qu'il s'agisse d'éléments du périmètre organisationnel ou du périmètre technique, comme notamment les éléments mutualisés et les pentests. GPCA pourra décider de limiter cet audit du CLIENT à un audit documentaire.

GPCA s'engage également à fournir des rapports d'audit externes indépendants pour les parties qu'il aurait exclues du périmètre (comme les zones mutualisées ou les pentests) à la demande du CLIENT.

Les résultats de l'audit seront exploités par les deux parties dans le but d'apporter des solutions aux éventuelles problématiques rencontrées.

14. Utilisation des données de santé

GPCA s'engage à ne pas traiter les données de santé hébergées à d'autres fins que l'exécution de l'activité d'hébergement de données de santé.

GPCA ne pourra notamment pas utiliser les données à des fins marketing, publicitaires, commerciales ou statistiques.

15. Modalités d'accès aux données de santé

Seul le CLIENT a accès aux données de santé hébergées sur son ou ses comptes CLIENT. GPCA s'interdit d'accéder aux données de santé du Client.

Mises à part les mesures de sécurité mises en œuvre par GPCA pour sécuriser l'accès aux comptes prévues dans les conditions générales de vente, le CLIENT est seul responsable de l'accès à ses données de santé.

L'accès aux Prestations est assuré par les clés d'accès au service, soit l'ensemble des identifiants (login, mot de passe, etc.) permettant au CLIENT de s'authentifier avant de pouvoir consommer et piloter des prestations. Les clés d'accès sont dédiées à un compte précis. Le CLIENT s'engage à ne pas les partager.

Le CLIENT met en œuvre les moyens de contrôle d'accès et de gestion des identités pour les utilisateurs sous sa responsabilité qui utilisent des interfaces de gestion des comptes et des droits d'accès hors de celles fournies par GPCA.

16. Collaboration pour l'exercice des droits des personnes concernées

Dans le cadre de son obligation de collaboration pour l'exercice des droits des personnes concernées par des traitements de données personnelles, GPCA aidera le CLIENT à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, droit de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données personnelles, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage). Si les personnes concernées exercent auprès de GPCA des demandes d'exercice de leurs droits, GPCA adressera ces demandes dans les meilleurs délais par courrier électronique au CLIENT afin de lui permettre de répondre aux demandes dans le délai légal d'un mois.

L'HÉBERGEUR s'engage à mettre à disposition du CLIENT les procédures pour lui permettre de répondre aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées, à la demande de ce dernier.

De plus, il est précisé que le CLIENT qu'en tant que responsable du traitement des données personnelles de santé éventuellement concernées par le présent Contrat, aura dans certains cas l'obligation de réaliser une analyse d'impact préalable sur la protection des données personnelles de santé qu'il traite, démarche dans laquelle GPCA pourra éventuellement l'assister sur demande.

17. Modifications et évolutions techniques

Le CLIENT reconnaît et accepte par les présentes que GPCA pourra être amené à modifier les services ou à mettre en place de nouveaux services afin d'apporter les évolutions techniques nécessaires à la réalisation de ces services ou lorsque ces évolutions ou modifications sont imposées par le cadre légal applicable à l'HÉBERGEUR.

L'introduction de nouveaux Services ou la modification ou la maintenance de services existants font l'objet d'une communication au CLIENT *a minima* une (1) semaine avant leur mise en service.

La planification de ces nouveaux services ou la modification des services existants est réalisée en adéquation avec les exigences de services

Dans le cas où des évolutions imposées par le cadre légal applicable à l'HÉBERGEUR entraîneraient un changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du Contrat, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreux pourra demander une renégociation du Contrat à son cocontractant.

18. Garanties et procédures en cas de défaillance

L'HÉBERGEUR met en place des garanties et des procédures permettant de couvrir toute défaillance éventuelle de sa part notamment par les SLA auxquels il s'engage, les assurances auxquelles il a souscrit et ses certifications notamment la certification ISO-27001 avec des procédures qui couvrent non limitativement les exigences de sécurité des systèmes d'information, la continuité d'activité, la gestion des vulnérabilités.

19. Intégrité des échanges

Les données personnelles transitant par un réseau de communication feront l'objet d'un chiffrement avec des protocoles (notamment le protocole TLS) permettant notamment de s'assurer que ces données sont bien reçues par le système cible.

20. Modalités du transfert des données

GPCA garantit que les données CLIENT, hébergées sur la plateforme, ne seront pas transmises à des tiers par GPCA.

21. Mesures techniques et organisationnelles de sécurité et de protection des données

Les principales mesures de sécurité techniques et organisationnelles ainsi que les mesures complémentaires liées à la protection des données sont décrites dans les conditions générales de vente.

L'évolution de ces mesures techniques et organisationnelles ne peut conduire à la diminution du niveau de sécurité sauf accord préalable du Client.

GPCA s'engage à mettre à disposition à la demande du CLIENT la déclaration d'applicabilité synthétisant les mesures techniques et organisationnelles de sécurité mises en œuvre par GPCA au travers des référentiels auxquels elle se conforme. La déclaration d'applicabilité est annexée au présent document et la dernière version à jour sera accessible sur demande.

22. Traçabilité

Les actions réalisées par le CLIENT sur la plateforme font l'objet d'une journalisation. Le CLIENT a la possibilité de demander ces journaux à GPCA par une demande au support par le biais de l'ouverture d'un ticket support. GPCA fournira au CLIENT sur demande les logs d'accès. Il est de la responsabilité du CLIENT de satisfaire à l'obligation de tracer les actions des utilisateurs des applications de santé auxquelles GPCA n'a pas accès.

23. Qualité de service

1. SLA

Engagement de Disponibilité des Services

GPCA s'engage à assurer un taux de disponibilité contractuellement défini par les éléments de services suivants :

- Un taux de disponibilité mensuel de 99,95% de la connectivité internet vers le serveur CLIENT, hors périodes d'arrêt planifiées.
- Un taux de disponibilité mensuel de 99,95% des services lié aux éléments de l'infrastructure, hors périodes d'arrêt planifiées.

GPCA établit le taux de disponibilité de ces services selon la formule suivante :

$$\text{Disponibilité du service} = \frac{\text{Nombre de minutes totales dans le mois} - \text{Temps d'indisponibilité en minute hors Evénements Excusables dans le mois}}{\text{Nombre de minutes totales dans le mois} \times 100}$$

Exclusions des SLA

Il est convenu que les présentes dispositions ne s'appliquent pas dans des circonstances indépendantes de la volonté de GPCA, dans le cadre des dispositions contractuelles portant notamment sur :

- Les arrêts programmés (maintenance),
- Les dysfonctionnements ou altérations du service indirectement engendrés par des actions fautives du Client (ou sociétés tierces mandatées par Le Client),
- Actes ou omissions fautives du Client,
- Tout cas de force majeure.

Pénalités financières

Le non-respect par GPCA d'un engagement de qualité de service est assujéti à une pénalité financière libératoire, qui est fonction de l'écart entre l'indicateur minimum à respecter et l'indicateur mesuré.

Les pénalités sont calculées selon un pourcentage du montant des frais mensuels fixe de la prestation en défaut sur la base suivante :

Un taux de disponibilité mensuel sur la connexion du serveur CLIENT	Pénalité
≥ 99,95%	Aucune pénalité
99,95% > Serveur ≥ 99,85%	2%
99,85% > Serveur ≥ 99,45%	5%
99,45% > Serveur ≥ 99,25%	8%
99,25% > Serveur ≥ 98%	10%
98% > Serveur	15%

Mise en œuvre des pénalités financières

En cas de non-respect des présents Engagements de Niveaux de Service, les pénalités prévues seront mises en œuvre et feront l'objet d'un avoir qui sera calculé sur la base du montant mensuel fixe de la prestation en défaut, plafonné à 20% du montant mensuel de l'abonnement du service d'hébergement de la prestation objet du SLA.

Il appartient au Client qui entend se prévaloir de ces pénalités de les justifier et d'en faire la demande auprès de GPCA, par lettre recommandée AR, dans les 5 jours ouvrés suivant la fin du mois pour lequel l'indisponibilité est constatée. Après vérification du manquement au SLA, GPCA procédera à l'émission d'un avoir qui sera déduit des montants à payer par LE CLIENT au titre de la fourniture du service objet du SLA. GPCA se réserve le droit de contester la durée d'indisponibilité des Services.

2. Plage de maintenance

Dans le cadre de l'évolution de son infrastructure et de l'amélioration de la qualité de service, GPCA se réserve la possibilité de solliciter des interruptions de services dans le cadre de maintenances programmées.

Ces maintenances feront l'objet d'une communication formelle sous un délai de prévenance minimum de 5 jours ouvrés et seront réalisées en dehors des heures ouvrés (9h-18h).

Le Client pourra demander à GPCA un report de cette maintenance sous réserve de présenter un motif le justifiant. Dans cette hypothèse, le Client et GPCA conviendront conjointement d'une nouvelle date de maintenance tenant compte à la fois de la criticité de l'application et de la maintenance à réaliser.

24. Signatures

Fait à Alixan le lundi 5 mai 2025.

GPCA
Florent SERRET
Directeur Général

GPCA
310 CH. DE BOIS PERCÉ
26300 CHARPEY
TÉL : 04 75 40 50 65
EMAIL : contact@gpca.fr

ANNEXE 1 – CERTIFICAT HDS



GPCA

310 Chemin du Bois Percé
26300 Charpey
RCS de Romans-sur-Isère
N°824 634 448

Est certifié conforme au référentiel de certification

Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel
Version 1.1 - juin 2018
en tant que

Hébergeur infogéreur assurant les fonctions suivantes :

Mise à disposition et le maintien en condition opérationnelle de la plateforme d'hébergement d'applications du système d'information
Mise à disposition et le maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure virtuelle du système d'information utilisé pour le traitement des données de santé

GPCA est également déclaré conforme à la norme ISO/IEC 27001:2022 / NF ISO/IEC 27001:2023

Déclaration d'applicabilité : Déclaration_Applicabilité_ISO27001_Extême_V1.0.pdf

le Directeur général

Julien Bruant

Signature numérique
de Julien Bruant ID
Date : 2025.01.24
17:42:14 +01'00'

Certificat de conformité N° 11290-2
Date de prise d'effet / issuing date : 17 janvier 2025
Date de fin de validité / end of validity: 17 janvier 2028
Révision : 1



Accréditation
COFRAC N°4-0063

CERTIFICATION
DE SYSTÈMES
DE MANAGEMENT

PORTÉE DISPONIBLE
SUR
WWW.COFRAC.FR

LSTI SAS – 10 avenue Anita Conti 34500 Saint-Malo - RCS Saint-Malo 5453 867 863 - SIRET : 453 867 863 00044 - APE : 71.20B
LSTI est une marque déposée - LSTI is a registered trademark



Annexe au certificat de conformité N°11290

Liste des établissements inclus dans le périmètre de la certification

26 rue Brillat Savarin 26300 Alixan

Certificat de conformité N° / Certificate of conformity N° 11290-2
Date de prise d'effet / issuing date : 17 janvier 2025
Date de fin de validité / end of validity: 17 janvier 2028
Révision : 1

LSTI SAS - 10 avenue Anita Conti 34500 Saint-Malo - RCS Saint-Malo 5453 867 863 - SIRET : 453 867 863 00046 - APE : 71.20B
LSTI est une marque déposée - LSTI is a registered trademark

ANNEXE 2 – CERTIFICAT ISO



GPCA

310 Chemin du Bois Percé
26300 Charpey
RCS de Romans-sur-Isère
N°824 634 448

Déclaration d'applicabilité
Déclaration_Applicabilité_ISO27001_Exteme_V1.0.pdf

Certificat de conformité à la norme ISO/IEC 27001:2022 / NF ISO/IEC 27001:2023 du système de management de la sécurité de l'information pour les activités suivantes :

Prestation, infogérance, maintenance des infrastructures IT/Téléphonie sur des environnements physiques/cloud

Statement of applicability
Déclaration_Applicabilité_ISO27001_Exteme_V1.0.pdf

Certificate of conformity to the standard ISO/IEC 27001:2022 / NF ISO/IEC 27001:2023 of the information security management system for the following scope :

Service, outsourcing, maintenance of IT/telephony infrastructures in physical/cloud environments

Le Directeur général

Julien Bruant

Signature numérique
de Julien Bruant ID
Date : 2025.01.24
17:40:32 +01'00'



Certificat de conformité N° / Certificate of conformity N° 11290
Date de prise d'effet / issuing date : 17 janvier 2025
Date de fin de validité / e.d of validity : 17 janvier 2028
Révision / Version: 1

La validité du présent certificat peut être vérifiée auprès de LSTI / The validity of the present certificate may be verified to LSTI.

LSTI SAS – 10 avenue Anita Conti 384500 Saint-Malo- RCS Saint-Malo 5453 867 863- SIRET : 453 867 863 00044- APE : 71 205
LSTI est une marque déposée – LSTI is a registered trademark



Annexe au certificat de conformité ISO 27001 N°11290

Liste des établissements inclus dans le périmètre de la certification

26 rue Brillat Savarin 26300 Alixan

Certificat de conformité N° / Certificate of conformity N° 11290
Date de prise d'effet / issuing date : 17 janvier 2025
Date de fin de validité / end of validity: 17 janvier 2028
Révision : 1

LSTI SAS - 10 avenue Anita Conti 34500 Saint-Malo - RCS Saint-Malo 5453 847 843 - SIRET : 453 847 843 00046 - APE : 71.20B
LSTI est une marque déposée - LSTI is a registered trademark.

ANNEXE 3 – DÉCLARATION D'APPLICABILITÉ GPCA



Déclaration d'applicabilité

Prestation, Infogérance, Maintenance des Infrastructures IT / Téléphonie sur des environnements Physiques / Cloud

Société GPCA
26 rue Brillat Savarin
26300 Alixan

Version Externe

Version	1.0
Date de la version	01/10/2024
Crée par	Antonin AILLET
Approuvée par	Florent SERRET
Niveau de confidentialité	Public

Déclaration d'applicabilité – Version Externe V1.0

GPCA 310 chemin du bois percé, 26300 Charpey

Site web : www.gpca.fr - Tél : 04 75 40 50 65- Mail : contact@gpca.fr

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) - SIRET: 82463444800016

NAF-APE: 6202A - RCS/RM: Romans-sur-Isère - Numéro TVA: FR 30 824634448

Conditions Particulières de Vente
Hébergement de Données de Santé V2.0

GPCA 310 chemin du bois percé, 26300 Charpey

Site web : www.gpca.fr - Tél : 04 75 40 50 65- Mail : contact@gpca.fr

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) - SIRET: 82463444800016

NAF-APE: 6202A - RCS/RM: Romans-sur-Isère - Numéro TVA: FR 30 824634448

Historique des modifications :

Date	Version	Créé par	Description de la modification
01/10/2024	1.0	Antonin AILLET	Création du document

Table des matières

1. Objet.....	3
2. Domaine d'application.....	3
3. Document de référence.....	3
4. Déclaration d'applicabilité.....	3

Déclaration d'applicabilité – Version Externe V1.0

GPCA 310 chemin du bois percé, 26300 Charpey
Site web : www.gpca.fr - Tél : 04 75 40 50 65- Mail : contact@gpca.fr
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) - SIRET: 82463444800016
NAF-APE: 6202A - RCS/RM: Romans-sur-Isère - Numéro TVA: FR 30 824634448

Page 2 / 7

1. Objet

Le présent document se veut une présentation simplifiée de la déclaration d'applicabilité de la norme ISO 27001 et HDS sur la base du document « **Déclaration_Applicabilité_ISO27001.xlsx** ». Elle est destinée à un usage externe seulement. Elle peut être fournie aux clients, prospects ou autre partie prenante sur demande, et sous validation du Responsable du SMSI (RSSI).

2. Domaine d'application

Cette déclaration d'applicabilité s'applique au SMSI mis en place pour les activités liées à l'offre « Prestation, Infogérance, Maintenance des Infrastructures IT / Téléphonie sur des environnements Physiques / Cloud ».

3. Document de référence

La norme ISO/IEC 27001 : 2022 - Sécurité de l'information, cybersécurité et protection de la vie privée — SMSI - Exigences.

Le référentiel de certification HDS - Exigences et contrôles - v 1.1 - Mai 2018.

4. Déclaration d'applicabilité

N° Annexe	Mesures de sécurité ISO 27001 : 2022	Inclusion
5. MESURES DE SÉCURITÉ ORGANISATIONNELLES		
5.1	Politiques de sécurité de l'information	Oui
5.2	Fonctions et responsabilités liées à la sécurité de l'information	Oui
5.3	Séparation des tâches	Oui
5.4	Responsabilités de la direction	Oui
5.5	Contacts avec les autorités	Oui
5.6	Contacts avec des groupes d'intérêt spécifiques	Oui
5.7	Renseignements sur les menaces	Oui
5.8	Sécurité de l'information dans la gestion de projet	Oui
5.9	Inventaire des informations et autres actifs associés	Oui
5.10	Utilisation correcte des informations et autres actifs associés	Oui
5.11	Restitution des actifs	Oui
5.12	Classification des informations	Oui
5.13	Marquage des informations	Oui
5.14	Transfert des informations	Oui

Déclaration d'applicabilité – Version Externe V1.0

GPCA 310 chemin du bois percé, 26300 Charpey
Site web : www.gpca.fr - Tél : 04 75 40 50 65- Mail : contact@gpca.fr
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) - SIRET: 82463444800016
NAF-APE: 6202A - RCS/RM: Romans-sur-Isère - Numéro TVA: FR 30 824634448

Page 3 / 7

5.15	Contrôle d'accès	Oui
5.16	Gestion des identités	Oui
5.17	Informations d'authentification	Oui
5.18	Droits d'accès	Oui
5.19	Sécurité de l'information dans les relations avec les fournisseurs	Oui
5.20	Prise en compte de la sécurité de l'information dans les accords conclus avec les fournisseurs	Oui
5.21	Gestion de la sécurité de l'information dans la chaîne d'approvisionnement TIC	Oui
5.22	Surveillance, révision et gestion des changements des services fournisseurs	Oui
5.23	Sécurité de l'information dans l'utilisation de services en nuage	Oui
5.24	Planification et préparation de la gestion des incidents de sécurité de l'information	Oui
5.25	Appréciation des événements de sécurité de l'information et prise de décision	Oui
5.26	Réponse aux incidents de sécurité de l'information	Oui
5.27	Tirer des enseignements des incidents de sécurité de l'information	Oui
5.28	Recueil de preuves	Oui
5.29	Sécurité de l'information durant une perturbation	Oui
5.30	Préparation des TIC pour la continuité d'activité	Oui
5.31	Exigences légales, statutaires, réglementaires et contractuelles	Oui
5.32	Droits de propriété intellectuelle	Oui
5.33	Protection des enregistrements	Oui
5.34	Vie privée et protection des DCP	Oui
5.35	Révision indépendante de la sécurité de l'information	Oui
5.36	Conformité aux politiques, règles et normes de sécurité de l'information	Oui
5.37	Procédures d'exploitation documentées	Oui
6. MESURES DE SÉCURITÉ APPLICABLES AUX PERSONNES		
6.1	Sélection des candidats	Oui
6.2	Termes et conditions du contrat de travail	Oui
6.3	Sensibilisation, apprentissage et formation à la sécurité de l'information	Oui
6.4	Processus disciplinaire	Oui
6.5	Responsabilités consécutivement à la fin ou au changement d'un emploi	Oui
6.6	Engagements de confidentialité ou de non-divulgaration	Oui
6.7	Travail à distance	Oui
6.8	Déclaration des événements de sécurité de l'information	Oui
7. MESURES DE SÉCURITÉ PHYSIQUE		
7.1	Périmètres de sécurité physique	Oui
7.2	Accès physique	Oui
7.3	Sécurisation des bureaux, des salles et des équipements	Oui
7.4	Surveillance de la sécurité physique	Oui

Déclaration d'applicabilité – Version Externe V1.0

GPCA 310 chemin du bois percé, 26300 Charpey
 Site web : www.gpca.fr - Tél : 04 75 40 50 65- Mail : contact@gpca.fr
 Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) - SIRET: 82463444800016
 NAF-APE: 6202A - RCS/RM: Romans-sur-Isère - Numéro TVA: FR 30 824634448

Page 4 / 7

Conditions Particulières de Vente
 Hébergement de Données de Santé V2.0

GPCA 310 chemin du bois percé, 26300 Charpey
 Site web : www.gpca.fr - Tél : 04 75 40 50 65- Mail : contact@gpca.fr
 Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) - SIRET: 82463444800016
 NAF-APE: 6202A - RCS/RM: Romans-sur-Isère - Numéro TVA: FR 30 824634448

Page 19 / 22

7.5	Protection contre les menaces physiques et environnementales	Oui
7.6	Travail dans les zones sécurisées	Oui
7.7	Bureau propre et écran vide	Oui
7.8	Emplacement et protection du matériel	Oui
7.9	Sécurité des actifs hors des locaux	Oui
7.10	Supports de stockage	Oui
7.11	Services généraux	Oui
7.12	Sécurité du câblage	Oui
7.13	Maintenance du matériel	Oui
7.14	Mise au rebut ou recyclage sécurisé(e) du matériel	Oui
8. MESURES DE SÉCURITÉ TECHNOLOGIQUES		
8.1	Terminals finaux des utilisateurs	Oui
8.2	Droits d'accès privilégiés	Oui
8.3	Restriction d'accès à l'information	Oui
8.4	Accès au code source	Oui
8.5	Authentification sécurisée	Oui
8.6	Dimensionnement	Oui
8.7	Protection contre les programmes malveillants	Oui
8.8	Gestion des vulnérabilités techniques	Oui
8.9	Gestion de la configuration	Oui
8.10	Suppression d'information	Oui
8.11	Masquage des données	Non
8.12	Prévention de la fuite de données	Oui
8.13	Sauvegarde des informations	Oui
8.14	Redondance des moyens de traitement de l'information	Oui
8.15	Journalisation	Oui
8.16	Activités de surveillance	Oui
8.17	Synchronisation des horloges	Oui
8.18	Utilisation de programmes utilitaires à privilèges	Oui
8.19	Installation de logiciels sur des systèmes en exploitation	Oui
8.20	Sécurité des réseaux	Oui
8.21	Sécurité des services réseau	Oui
8.22	Cloisonnement des réseaux	Oui
8.23	Filtrage Internet	Oui
8.24	Utilisation de la cryptographie	Oui
8.25	Cycle de vie de développement sécurisé	Non
8.26	Exigences de sécurité des applications	Oui
8.27	Principes d'ingénierie et d'architecture système sécurisée	Oui
8.28	Codage sécurisé	Non
8.29	Tests de sécurité dans le développement et l'acceptation	Non

Déclaration d'applicabilité – Version Externe V1.0

GPCA 310 chemin du bois percé, 26300 Charpey
 Site web : www.gpca.fr - Tél : 04 75 40 50 65- Mail : contact@gpca.fr
 Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) - SIRET: 82463444800016
 NAF-APE: 6202A - RCS/RM: Romans-sur-Isère - Numéro TVA: FR 30 824634448

Page 5 / 7

Conditions Particulières de Vente
 Hébergement de Données de Santé V2.0

GPCA 310 chemin du bois percé, 26300 Charpey
 Site web : www.gpca.fr - Tél : 04 75 40 50 65- Mail : contact@gpca.fr
 Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) - SIRET: 82463444800016
 NAF-APE: 6202A - RCS/RM: Romans-sur-Isère - Numéro TVA: FR 30 824634448

Page 20 / 22

8.30	Développement externalisé	Non
8.31	Séparation des environnements de développement, de test et de production	Oui
8.32	Gestion des changements	Oui
8.33	Informations relatives aux tests	Non
8.34	Protection des systèmes d'information en cours de test d'audit	Oui

N° Annexe	Mesures de sécurité HDS V1.1 : 2018	Inclusion
Exigence complémentaire (Annexe A12.3 de la norme NF ISO 27001)		
A.12.3	Exigences complémentaires : Sauvegarde	Oui
Exigence complémentaire (Annexe A12.7 de la norme NF ISO 27001)		
A.12.7	Exigences complémentaires : Considérations sur l'audit des systèmes d'information	Oui
4.3. Exigences NF ISO 20000-1		
4.3.1.	Planification de nouveaux services ou de services modifiés	Oui
4.3.2.	Conception et implémentation des nouveaux services ou des services modifiés	Oui
4.3.2.1.	Présentation des activités exécutées par les fournisseurs de services, clients et autres parties	Oui
4.3.3.	Continuité de services et gestion de la disponibilité	Oui
4.3.3.1.	Exigences de continuité et de disponibilité de services	Oui
4.3.3.2.	Gestion de la capacité	Oui
4.4. Exigences relatives à la protection des données de santé à caractère personnel		
4.4.1.	Droits des personnes	Oui
4.4.1.1.	Obligation de coopérer	Oui
4.4.2.	Finalité	Oui
4.4.3.	Communication des données	Oui
4.4.3.1.	Données temporaires	Oui
4.4.3.2.	Notification en cas de communication de données à caractère personnel	Oui
4.4.3.3.	Traçabilité en cas de communication	Oui
4.4.3.4.	Intégrité et acquittement des échanges	Oui
4.4.4.	Transparence	Oui
4.4.4.1.	Obligation d'information en cas de sous-traitance	Oui
4.4.5.	Responsabilité	Oui
4.4.5.1.	Notification en cas d'atteinte à la sécurité des données	Oui
4.4.5.2.	Période de conservation des politiques de sécurité	Oui
4.4.5.3.	Gestion des informations personnelles	Oui
4.4.6.	Sécurité des données	Oui
4.4.6.1.	Les accords de confidentialité ou de non-divulgence	Oui
4.4.6.2.	Restriction sur l'usage de copies papier	Oui

Déclaration d'applicabilité – Version Externe V1.0

GPCA 310 chemin du bois percé, 26300 Charpey
 Site web : www.gpca.fr - Tél : 04 75 40 50 65- Mail : contact@gpca.fr
 Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) - SIRET: 82463444800016
 NAF-APE: 6202A - RCS/RM: Romans-sur-Isère - Numéro TVA: FR 30 824634448

Page 6 / 7

Conditions Particulières de Vente
 Hébergement de Données de Santé V2.0

GPCA 310 chemin du bois percé, 26300 Charpey
 Site web : www.gpca.fr - Tél : 04 75 40 50 65- Mail : contact@gpca.fr
 Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) - SIRET: 82463444800016
 NAF-APE: 6202A - RCS/RM: Romans-sur-Isère - Numéro TVA: FR 30 824634448

Page 21 / 22

4.4.6.3.	Contrôle et traçabilité lors de la restauration de données	Oui
4.4.6.4.	Protection des données présentes sur un support de stockage en dehors du lieu d'hébergement	Oui
4.4.6.5.	Utilisation de support de stockage portable	Oui
4.4.6.6.	Chiffrement des données personnelles transmises sur des réseaux publics	Oui
4.4.6.7.	Destruction des copies papier	Oui
4.4.6.8.	Utilisation d'identifiants uniques	Oui
4.4.6.9.	Gestion des habilitations	Oui
4.4.6.10.	Gestion des traces	Oui
4.4.6.11.	Gestion des identifiants	Oui
4.4.6.12.	Clauses contractuelles	Oui
4.4.6.13.	Sous-traitance du traitement des données personnelles	Oui
4.4.6.14.	Réutilisation des espaces de stockage	Oui
4.4.7.	Localisation des données	Oui
4.4.7.1.	Lieux d'hébergement	Oui
4.5. Exigences complémentaires		
4.5.1.	Rôles et responsabilités	Oui
4.5.2.	Conformité aux référentiels opposables de la PGSSI-S	Oui
4.5.3.	Rapports d'audit	Oui
4.5.4.	Liste des contacts clients	Oui
4.5.5.	Régionalisation	Oui

Déclaration d'applicabilité – Version Externe V1.0

GPCA 310 chemin du bois percé, 26300 Charpey
 Site web : www.gpca.fr - Tél : 04 75 40 50 65- Mail : contact@gpca.fr
 Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) - SIRET: 82463444800016
 NAF-APE: 6202A - RCS/RM: Romans-sur-Isère - Numéro TVA: FR 30 824634448

Page 7 / 7